



DE L'AMBITION À L'ACCORD : COMMENT LE PAQUET SUR LES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES DE L'UE PEUT RÉUSSIR ?

-

SYNTHÈSE

European Macro Policy Network

Ce rapport a été rédigé par Mediha Inan (Dezernat Zukunft), Asker Voldsgaard (Center for Makrofinans) et Janek Steitz (Dezernat Zukunft), avec la collaboration d'Arena Idé, de l'Institut Avant-Garde, de l'Instituut voor Publieke Economie et du Finnish Centre for New Economic Analysis

Le déficit d'infrastructures de réseau en Europe est devenu une vulnérabilité stratégique. Un système énergétique européen solide et interconnecté constitue le moyen le plus rentable d'accroître la part des énergies renouvelables et de l'électrification sur le continent, réduisant ainsi les importations de combustibles fossiles et les prix de l'énergie. Pourtant, près de la moitié des besoins de capacité électrique transfrontalière de l'Union européenne à l'horizon 2030 restent non satisfaits.

Le paquet européen sur les réseaux (EU Grids Package) est la tentative de la Commission pour débloquer les investissements dans les réseaux. Lancé en décembre 2025, il vise à accélérer les procédures d'autorisation, à orienter la planification des infrastructures vers un pilotage au niveau de l'UE, à imposer une répartition des coûts transfrontaliers proportionnelle aux bénéfices, et à obliger les gestionnaires de réseaux de transport (TSO) à consacrer 25 % des revenus de congestion à des projets transfrontaliers européens — une disposition qui revient en pratique à rediriger des revenus souvent générés au niveau national vers des infrastructures transfrontalières.

Les États membres s'accordent globalement sur la direction à suivre, mais des désaccords persistent. Si la nécessité stratégique d'étendre les réseaux fait largement consensus, les divergences sur la planification des infrastructures, les revenus de congestion et le partage des coûts reflètent l'existence de quatre coalitions nationales structurellement distinctes. Les pays de transit (par exemple la France et l'Autriche) supportent les coûts domestiques liés aux flux transfrontaliers et demandent une compensation. Les pays importateurs à prix moyens à élevés (comme l'Allemagne et la Pologne) anticipent des importations d'électricité moins coûteuses. Les pays exportateurs à prix faibles à intermédiaires (comme la Suède et la Finlande) redoutent une hausse des prix due à une interconnexion accrue. Enfin, les pays importateurs à prix faibles à intermédiaires (comme le Danemark et la Belgique) soutiennent l'intégration, certains anticipant même une évolution vers un statut d'exportateur net.

Un compromis est à portée de main mais nécessite des concessions de toutes les parties. Le compromis proposé par la présidence chypriote va dans la bonne direction, mais ne répond pas pleinement aux préoccupations de répartition plus profondes à l'origine des oppositions. Un scénario central co-construit avec des analyses de sensibilité obligatoires, une exclusion significative des revenus de congestion générés au niveau domestique, un élargissement du partage des coûts et de l'éligibilité au CEF-E, ainsi que des règles d'autorisation qui n'échangent pas la rapidité contre une incertitude juridique : telles sont les conditions d'un accord viable.

RECOMMANDATIONS

Répondre aux lignes rouges des États membres et créer une marge de compromis :

Recommandation n°1 : Renforcer la légitimité procédurale du scénario central. Le scénario central devrait rester un acte délégué, mais être élaboré dans le cadre d'un processus transparent et co-construit, avec une analyse de sensibilité obligatoire. Les appels d'offres de substitution lancés par la Commission ne devraient s'appliquer que lorsque les États membres se sont déjà accordés sur le principe, mais que la mise en œuvre est bloquée par des contraintes de maturité ou de financement.

Recommandation n°2 : Exclure les revenus de congestion domestiques. L'affectation obligatoire ne devrait s'appliquer qu'aux revenus de congestion transfrontaliers, avec un usage international limité des fonds uniquement lorsqu'une répartition transfrontalière des coûts (CBCA) démontre un bénéfice significatif pour le pays concerné. Les États membres atteignant l'objectif européen d'interconnexion devraient conserver une pleine marge de manœuvre. Cela éviterait également de créer un effet dissuasif à l'égard de la réforme des zones de marché (« bidding zones »), risque que la règle proposée pourrait introduire.

Recommandation n°3 : Étendre le partage des coûts aux renforcements des réseaux domestiques induits par le transit. Les coûts des réseaux nationaux liés aux flux transfrontaliers devraient pouvoir être éligibles à une CBCA via un mécanisme d'évaluation dédié. Des dispositifs d'amortissement et des orientations sur les mécanismes fiscaux peuvent améliorer les effets distributifs.

Recommandation n°4 : Ajuster les procédures d'autorisation sans affaiblir les garanties. L'approbation tacite ne devrait s'appliquer que lorsque le droit national le permet. Les calendriers des projets transfrontaliers devraient être harmonisés entre les États membres.

Recommandation n°5 : Déployer d'abord le financement public et mieux le cibler. Étendre le financement du MIE-Énergie (CEF-E) aux renforcements domestiques induits par le transit et orienter les financements vers les projets présentant des profils coûts-bénéfices asymétriques entre participants, les projets groupés et les projets ayant d'importants effets de débordement vers des pays tiers. Mobiliser la BEI et les banques nationales de développement avant de recourir par défaut à des montages privés plus coûteux.